



QUINZAINE  
DES ARTS  
DANS LA VILLE  
2023

DAC

Direction des affaires culturelles

## RÈGLEMENT

### EXPOSITION « LA QUINZAINE DES ARTS DANS LA VILLE » 3<sup>E</sup> ÉDITION DU 4 AU 20 AVRIL 2023

\*\*\*

#### ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'exposition La Quinzaine des arts dans la ville s'adresse aux artistes amateurs ou professionnels, ainsi qu'aux adhérents d'associations des Ulis.

La Direction des Affaires Culturelles se réserve le droit d'attribuer un lieu d'exposition à chaque artiste. La structure exposante ne doit pas être la même que l'année passée pour ceux ayant déjà participé à cet événement.

\*\*\*

#### ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 mars 2023. Deux possibilités vous sont proposées :

- Via un formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de la ville ([lesulis.fr](http://lesulis.fr) rubrique Actualités) à retourner par mail à [jlambert@lesulis.fr](mailto:jlambert@lesulis.fr) et/ou à [olacreuse@lesulis.fr](mailto:olacreuse@lesulis.fr)
- Via un formulaire d'inscription en version papier à renvoyer par mail ou à compléter sur place, sur rendez-vous :

- Jean-Marc Lambert :  
[jlambert@lesulis.fr](mailto:jlambert@lesulis.fr) | 01 72 86 50 63  
- Olivia Lacreuse :  
[olacreuse@lesulis.fr](mailto:olacreuse@lesulis.fr) | 01 69 29 39 10

\*\*\*

#### ARTICLE 3 : MÉDIATION

Chaque artiste devra fournir un cartel, format A4, présentant ses œuvres et son travail.

\*\*\*

#### ARTICLE 4 : CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES

Pour être exposées, les œuvres devront impérativement remplir les conditions suivantes :

- Une largeur maximale 1,50 mètre.
- Un système d'accrochage adapté au poids des tableaux ou photographies
- Un socle adapté au format des sculptures et volumes.

\*\*\*

#### ARTICLE 5 : DÉPÔT ET ACCROCHAGE DES ŒUVRES

Les artistes doivent accrocher leurs œuvres, en accord avec la structure exposante, entre le 27 mars et le 3 avril 2023.

\*\*\*

#### ARTICLE 6 : SCÉNOGRAPHIE

Les artistes assureront la scénographie de l'œuvre en accord avec la structure exposante.

Aucun changement ne pourra intervenir en cours d'exposition.

\*\*\*

#### ARTICLE 7 : VERNISSAGE

Un vernissage sera organisé pour lancer la manifestation.

\*\*\*

#### ARTICLE 8 : RETRAIT DES ŒUVRES

Les artistes devront récupérer leurs œuvres, en accord avec la structure exposante, entre le 21 et le 25 avril 2023. Passé ce délai, les œuvres ne seront plus assurées par la ville qui se décharge de toute responsabilité.

Pour toutes informations complémentaires ou demandes particulières, n'hésitez pas à nous contacter :

Direction des Affaires Culturelles – Mairie des Ulis

- Jean-Marc Lambert :  
[jlambert@lesulis.fr](mailto:jlambert@lesulis.fr) | 01 72 86 50 63  
- Olivia Lacreuse :  
[olacreuse@lesulis.fr](mailto:olacreuse@lesulis.fr) | 01 69 29 39 10

**Date limite d'inscription :** 10 mars 2023

**Lieu d'exposition :** Les Ulis

**Dates :** 4 au 20 avril 2023

**Contact :**

- Jean-Marc Lambert :  
[jlambert@lesulis.fr](mailto:jlambert@lesulis.fr) | 01 72 86 50 63  
- Olivia Lacreuse :  
[olacreuse@lesulis.fr](mailto:olacreuse@lesulis.fr) | 01 69 29 39 10



Terre de talents

Restez informés  
[lesulis.fr](http://lesulis.fr)



@lesulisofficiel